

10 septembre 2020, à 15 h 30

Les renseignements ci-dessous peuvent être modifiés sans préavis. Les changements par rapport à la dernière mise à jour sont surlignés.

Mise à jour du 10 septembre 2020

Tests de dépistage réalisés au Yukon	Cas confirmés : 15	Guérisons : 15	Tests négatifs : 2 796	En attente de résultat : 44	Nombre de tests effectués : 2 855
--------------------------------------	--------------------	----------------	------------------------	-----------------------------	-----------------------------------

État d'urgence : L'état d'urgence a été déclaré le 27 mars 2020. Il a été prolongé le 9 septembre.

Soins de santé

- Les résidents des cinq établissements de soins prolongés du Yukon peuvent désormais recevoir la visite de deux personnes désignées à l'intérieur : <https://yukon.ca/fr/news/le-19-aout-2020-le-point-sur-la-covid-19>.
- Le Conseil des Premières nations du Yukon (CPNY) et le gouvernement du Yukon ont travaillé ensemble à la mise en place d'une campagne visant à pallier certaines des conséquences indirectes subies par les enfants et les familles du fait de la pandémie de COVID-19 : <https://yukon.ca/fr/news/initiative-conjointe-de-sensibilisation-des-familles-et-des-enfants-pendant-la-crise>.
- Afin d'aider les personnes à risque au Yukon à faire face à la pandémie, des [services en ligne de santé mentale et de soutien social](#) sont mis à la disposition des populations vulnérables.

Déplacements et frontières

- Les résidents du Yukon qui comptent traverser le poste frontalier canadien de Fraser ou de Beaver Creek doivent se rappeler que les règles fédérales concernant le retour au Canada sont celles qui étaient en vigueur au moment de leur départ.
- Le Canada et les États-Unis ont convenu de garder leur frontière fermée aux déplacements non essentiels jusqu'au 21 septembre.
- Des règles plus strictes sont imposées aux voyageurs étrangers transitant par le Canada vers l'Alaska : <https://www.canada.ca/fr/agence-services-frontaliers/nouvelles/2020/07/covid-19--des-regles-plus-strictes-pour-les-ressortissants-etrangers-transitant-par-le-canada-vers-lalaska.html>.
- Les résidents de la Colombie-Britannique, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont autorisés à se déplacer de l'une à l'autre de ces régions sans avoir à s'isoler pendant 14 jours dans le territoire.
- Le port du masque est obligatoire dans les aéroports du Yukon et le gouvernement canadien exige que soit vérifiée la température de tous les passagers.

Entreprises et aides financières

- Le gouvernement du Yukon mène un sondage auprès des organismes à but non lucratif sur les conséquences de la COVID-19 sur eux : <https://yukon.ca/fr/news/government-yukon-seeks-feedback-covid-19-impacts-non-profit-societies>.
- Le gouvernement du Yukon a commencé la distribution des 1 687 000 \$ reçus du fonds d'aide fédéral pour soutenir les organismes à but non lucratif de sport et de loisirs touchés par la pandémie : <https://yukon.ca/fr/news/covid-19-une-aide-financiere-pour-les-groupes-caractere-sportif-et-recreatif>.
- Le Programme de secours aux entreprises yukonnaises se poursuivra en partenariat avec CanNor dans le cadre de son Fonds de soutien aux entreprises du Nord : <https://yukon.ca/fr/news/september-2-2020-covid-19-update>.
- Le gouvernement du Yukon recevra jusqu'à 4,16 millions de dollars du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire du gouvernement fédéral : <https://yukon.ca/fr/news/financement-tres-apprecie-pour-une-rentree-scolaire-sans-danger>.

Application de la loi

- Le gouvernement du Yukon prolonge l'état d'urgence déclaré en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*. Le prolongement fait en sorte que l'Arrêté ministériel pris en application de cette loi reste en vigueur.
- Cinq arrêtés ministériels ont été abrogés : <https://yukon.ca/fr/news/yukon-extending-state-emergency-maintain-response-covid-19>.
- Les lignes directrices sur les sports de contact sont publiées sur yukon.ca : <https://yukon.ca/fr/news/le-26-aout-2020-le-point-sur-la-covid-19>.
- Si vous croyez que quelqu'un a enfreint une ordonnance en vertu de la *Loi sur les mesures civiles d'urgence*, vous pouvez le signaler en remplissant un formulaire en ligne : <https://yukon.ca/en/cema-report>.
- Pour toute question sur l'application de la loi, écrivez à covid19enforcement@gov.yk.ca ou téléphonez au 1-877-374-0425.